



Veules les Roses, le 4 mars 2026

Monsieur le Président,

Dans votre lettre ouverte aux candidats à l'élection municipale de 2026, vous évoquez les défis que le village va devoir relever au cours des prochaines années. Les membres de la liste que j'ai l'honneur de présenter aux suffrages des électeurs de Veules-les-Roses, partagent ces préoccupations.

Conscients de l'histoire du développement de la commune que vous rappelez dans votre préambule, ils sont également convaincus de l'importance du maintien d'une forte dynamique de ses évolutions et de son adaptation afin de lui permettre de conserver son attrait. Cette dynamique a, depuis le XIX^{ème} siècle, toujours été le fruit du maintien d'un équilibre délicat entre activité et vie à l'année, résidence en villégiatures et engouement touristique que nous entendons préserver en nous appuyant sur les forces vives qui le composent et en prenant en compte les évolutions sociétales inéluctables.

Cette liste comprend des candidats qui ont souhaité inscrire leur action dans la continuité de celles de la mandature précédente.

Celle-ci a ainsi achevé le travail engagé depuis de nombreuses années afin que soit adopté en janvier 2023 un Plan Local d'Urbanisme qui intègre la préservation du Site Patrimonial Remarquable que constitue Veules-les-Roses.

Ce document d'urbanisme est aujourd'hui un atout essentiel pour la protection du patrimoine. Les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France garantissent la préservation des styles architecturaux représentatifs de différentes époques du développement de notre village. À cette fin chaque propriétaire se doit de suivre des processus précis en anticipation des travaux qu'il envisage. À l'expérience, la grande majorité s'organise pour respecter ces règles. Le maire, dans le cadre réglementaire de son pouvoir de police, n'a eu à intervenir que pour des cas exceptionnels.

Instrument d'alerte et de conseil, l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Veulais (ASPV) devrait pouvoir apporter son concours à tous afin de limiter plus encore ces interventions.

Alors, que les travaux d'un plan d'urbanisme intercommunal (PLUI) ont commencé et pourront porter certaines évolutions importantes, nous continuerons à informer sur ce sujet et votre association pourra être sollicitée sur des points particuliers intéressant la commune.

Plusieurs enjeux devront être relevés durant le prochain mandat. Ils auront un impact majeur sur le devenir de la commune. Ils en marqueront le visage jusque dans la seconde moitié du siècle. Au-delà du site du Vieux Château, sont ainsi concernées la nécessaire réhabilitation du front de mer, la réfection d'ensemble des rues du Docteur Girard et Victor Hugo, artère de vie de la commune, ou l'adaptation indispensable des circuits d'assainissement du village.

La conduite de ces projets imposera à la future équipe municipale, non seulement d'en anticiper les lignes directrices et les jalons, mais également d'en rechercher les financements auprès des différents acteurs institutionnels. La réfection de l'axe chemin des Champs Elysées - rue Jules Truffier et des sentes des anciennes cavées viabilisées après-guerre nous a appris l'importance de cette anticipation. Nous souhaitons pouvoir fonder les orientations et les décisions futures sur le produit des réflexions de toutes les bonnes volontés. Nous en faciliterons l'expression, par exemple via l'animation de groupes de travail ciblés.

Lorsque nous avons pris nos fonctions en 2020, le site du Vieux Château faisait l'objet d'un projet de développement d'un hôtel d'au moins trente-deux chambres ou d'une réalisation immobilière portée par un des héritiers. Ces démarches, confrontées à plusieurs difficultés dont celle de la gestion des conditions du legs, n'ont pas abouti. Face à cette situation et à la dégradation des bâtiments et des éléments naturels du site, nous avons pris contact avec les Sœurs de la Charité et, après de nombreux échanges, avons conclu que la vente de cette propriété ne pouvait se faire que par le biais d'une expropriation. Une procédure de déclaration d'intérêt public

(DUP) pour réserve foncière s'est donc mise en place et lors de l'enquête publique une association concurrente à la vôtre a diffusé plusieurs contre-vérités ; ce qui n'a pas empêché sa validation sans réserve par la préfecture.

Cette longue procédure, désormais arrivée à son terme, a permis à la commune de se rendre propriétaire du site. La déclaration d'intérêt ouvre la possibilité d'en envisager l'aménagement selon trois axes :

- la mise en sécurité et la sauvegarde des richesses patrimoniales du site
- l'ouverture au public de tout ou partie du site
- le développement potentiel de capacité de logements.

Votre association ayant porté recours, nous avons accepté de rentrer en conciliation et de conclure un protocole d'accord. Pour l'avenir, comme nous l'avons toujours annoncé, tout est ouvert et nous rechercherons la solution la plus satisfaisante pour tous les Veulais, respectant le site, et soutenable financièrement par le budget de la commune. Nous confirmons l'importance de la participation des représentants de votre association au sein de la commission « ad hoc » qui sera mise en place pour déterminer le projet d'aménagement du site.

Au-delà de ces projets déterminants, les biens communaux tels l'église ont fait l'objet de toute notre attention via la programmation de son entretien (chenaux, gouttières et gargouilles, cloches et carillon, orgue ...) et récemment un relevage de l'orgue. La mise aux normes de notre école, située au cœur du village, a été engagée. Tous les bâtiments communaux font désormais l'objet d'un plan d'entretien régulier, mais leur maintien en bonne condition constitue une charge qu'il faudra continuer d'assumer.

Le patrimoine végétal qui comprend les cavées et les zones boisées de la commune a également été pris en compte dans les actions du mandat qui s'achève. Une fois réalisées les opérations de mise en sécurité indispensables, un plan pluriannuel de gestion des plantations (arbres de haute lisse et haies arbustives) a été engagé. Sa réalisation nécessitera un abondement financier régulier pour toute la durée du futur mandat.

Comme vous le rappelez, votre association œuvre également dans le domaine culturel. Veules-les-Roses dispose d'atouts indéniables pour accueillir des manifestations artistiques ou culturelles. Leur valorisation et leur entretien devront être poursuivis lors de la prochaine mandature. Les perspectives offertes par le site du Vieux Château pourront aussi être explorées. Le recours à des initiatives privées, à l'exemple de l'installation de la librairie et des services de l'édition Zulma ou du renouveau du cinéma et le soutien aux organisations bénévoles des diverses associations veulaises ont toujours bénéficié au rayonnement du village et devront être poursuivis.

Les perspectives d'évolution de l'environnement de Veules-les-Roses imposeront de penser son futur au cours du prochain mandat. Seuls l'effort combiné de la prochaine municipalité, des amoureux du village et des associations qui le font vivre permettront de conserver le contrôle sur cet avenir.

Nous entendons donc, dès le début du mandat constituer des groupes « ad-hoc » afin de tirer le meilleur des idées ou des réflexions de chacun. La gestion de l'aménagement du site du Vieux-Château pourrait ainsi constituer un jalon fondateur de ce type de démarches.

Nous ne pouvons que vous encourager à faire valoir les compétences des adhérents de votre association auprès des diverses instances qui œuvrent à l'aménagement du territoire de la Côte d'Albâtre. Elles ne pourront qu'y renforcer la prise en compte adéquate des besoins et des questions relatives à l'avenir de notre commune balnéaire.

Notre expérience acquise lors de la dernière mandature nous permet de vous assurer, Monsieur le Président, que nous tiendrons ces engagements et que sur tous ces sujets, nous n'hésiterons pas à solliciter le soutien de vos adhérents.

Yves TASSE